

La Voix du Conseil

Bulletin municipal de la commune nouvelle de Sainte-Suzanne-et-Chammes

1, Place Hubert II de Beaumont et 12 bis, rue Jean de Bueil 53270

Sainte-Suzanne-et-Chammes

Tel: 02 43 01 40 10 mël: contact@ste-suzanne.com

Numéro spécial
Novembre 2016

54 migrants à la résidence du Petit-Rocher

Réponses de JP. Morteveille maire de Ste-Suzanne

La presse lavalloise a créé et alimenté récemment une polémique au sujet de l'arrivée des migrants. De nombreux Suzannais et Camélésiens se posent beaucoup de questions à ce sujet ou propagent de fausses rumeurs infondées. Qu'en est-il vraiment de cette affaire complexe ?

Le fond du problème : notre Ehpad ET notre maison de retraite communale

Nous déplorons une sorte de "Triple peine" contre Sainte-Suzanne :

Condamnation et arrêt du projet de nouvel ÉHPAD de 51 Lits,

Suppression de l'ancien ÉHPAD, personnel et résidents déplacés,

Accueil le 24 octobre de 54 migrants (2 à 3 par chambre) dans le bâtiment vidé de ses occupants le 7 juillet 2016, bâtiment que nous souhaitons transformer en établissement pour clubs sportifs.

D'où vient ce bâtiment ?



Il a été construit 6, rue du Petit-rocher par l'**Office départemental de HLM** (devenu **Mayenne-Habitat**) sur décision de la Commune en 1972 de remplacer l'ancien **Hospice** très vétuste situé 4, rue du Petit-rocher, alors géré par le **Bureau d'Aide Sociale** (devenu **CCAS - Centre communal d'action sociale**).

Il s'agissait d'héberger, en logements-foyers (= appartements locatifs individuels ou pour couples dans une résidence collective), les personnes âgées valides de Ste-Suzanne (25%) et des communes alentour (75%). Géré par le CCAS, il était dirigé depuis son ouverture et jusqu'en 2009 par Mme Huguette Robinet. **Mayenne-Habitat** a ensuite voulu s'en défaire et le CCAS, cautionné par la Commune, avait dû emprunter 200 000 € pour le racheter.

Des habitants demandent pourquoi la Commune n'a pas gardé l'Éhpad. Comment en est-on arrivé à la situation d'aujourd'hui ?

Au contraire, la Commune a tout fait depuis 8 ans pour redresser sa gestion, le conserver et le mettre aux normes. *C'est une histoire forcément longue et compliquée mais il faut prendre le temps de l'expliquer avec précision.*

En mai 2008, notre Foyer-Logement a été transformé (avec effet rétroactif), par l'**ARS** (Agence régionale de santé, qui dépend de l'État) en **ÉHPAD** (Établissement pour personnes âgées dépendantes). Sur cette transformation, qui avait pourtant de très lourdes conséquences, la nouvelle équipe municipale élue deux mois plus tôt, est très surprise par cette décision unilatérale. Elle n'a pas été consultée, et n'a donc jamais pu donner son avis. Le Département et l'ARS s'accordent aujourd'hui pour juger cette transformation en Éhpad inadéquate, (*"c'était une erreur"*)...

La municipalité élue le 15 mars 2008 a donc été mise devant le fait accompli, et a dû faire face avec les moyens du bord. Elle a pris immédiatement conscience de l'inadaptation (pour un Éhpad) des locaux et de leur non-conformité technique et juridique en prenant des mesures immédiates (extincteurs à replacer, serrure des portes des chambres, modification de locaux au 1er étage etc...) et nous avons dû, dans la précipitation, recruter infirmière et aides-soignantes. Nous avons aussi aussitôt réfléchi à l'avenir.

La municipalité (*Daniel Vannier, Roland Gaillard et moi-même*) avons rencontré le Président du Conseil général, Jean Arthuis, dès octobre 2008. Les besoins pour notre territoire des Coëvrons, déficitaires en termes de lits, étaient bien consignés dans le **Plan gérontologique départemental**. Après rencontre avec la directrice de la DDASS, Ségolène Chappelon-Laour, et le vice-président du Conseil général chargé des personnes âgées, Gilbert Dutertre, **le Conseil général, après étude par ses services, nous a officiellement autorisés à faire un établissement de 51 lits** (les 36 existants, + 15), de façon à atteindre un "seuil de rentabilité" suffisant.

Avec une condition : fusionner à terme avec l'hôpital d'Évron, pour mutualiser les coûts fixes, (blanchisserie, administration, achats etc...), ce que la Commune a parfaitement admis et **aussitôt engagé** avant même le début du rapprochement juridique avec Évron (mise en commun lingerie, diététicienne etc...).

Dès 2010, les Conseils d'administration de l'Éhpad et de l'Hôpital d'Évron, à l'unanimité, donnent leur accord à ce rapprochement.



Intergénération à l'Éhpad:

Rencontres Personnes âgées / enfants de l'école Perrine Dugué en 2012.

Au départ en retraite de la directrice en 2009, nous n'embauchons pas de nouveau directeur car celui-ci devait être de toutes façons, à terme, commun entre Évron et Ste-Suzanne. C'est **Daniel Vannier qui, durant plus de deux ans, dirige bénévolement l'ÉHPAD**, le temps d'embaucher le personnel spécialisé nécessaire, de gérer l'Établissement sur tous les plans et de transformer le statut des agents (qui appartenaient à la Fonction publique *territoriale*) en personnel de statut *hospitalier* (*la direction d'Évron appartenant à ce statut*). L'Éhpad n'était pas en déséquilibre financier, aussi longtemps qu'il a été géré par la Commune; il était **plein en permanence** et nous devions faire des choix dans la liste d'attente. Il correspondait bien à un besoin des habitants âgés et de leurs familles.



Après avoir envisagé et chiffré des travaux, techniquement très complexes et très coûteux dans le bâtiment existant, a été décidée la construction d'un **bâtiment neuf de 51 places**, directement aux normes. Pas un établissement *"de luxe"* comme on a pu le découvrir dans la presse, mais de taille normale, de prix normal et selon un modèle industriel construit par un vrai professionnel de ce type d'habitat social et médico-social, et existant à de nombreux exemplaires sur tout le territoire français.

ICADE, constructeur spécialisé, acteur majeur du développement territorial, a donc étudié ce projet de 5,7M €, établi les plans, trouvé les

financements auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations dont le Directeur régional s'est déplacé lui-même à Sainte-Suzanne. **Les études prospectives n'aboutissaient nullement à un prix de journée prohibitif à l'époque.**



Le Département et l'ARS nous délivrent l'autorisation officielle conjointe en 2012. La Commune achète et viabilise à ses frais un terrain rue de Montsûrs jouxtant le Centre de secours (station de relevage, assainissement, prolongation du réseau d'eau, d'électricité, de télécom, poteau d'incendie). Lors de l'inauguration du Centre de secours le 24 novembre 2013, le Président Jean Arthuis annonce publiquement dans son discours la prochaine construction du nouvel Éhpad sur le terrain contigu.

Mais le Conseil général nous avait enjoins le 31 août 2013 de solliciter *Mayenne-Habitat* pour gérer le fonctionnement du bâtiment, une fois construit. Après de nombreuses réunions où nous percevons bien la réticence de cet organisme, de nombreux chiffres, détails et aménagements financiers sont demandés, et fournis. Précisons au passage qu'aucun des chiffres fournis n'a jamais été calculé par la Commune, mais par la direction de l'Hôpital d'Évron qui assurait la direction et la gestion administrative, matérielle, logistique et financière de l'Éhpad. Au final, **le Conseil d'administration de Mayenne-Habitat nous notifie sa décision (positive) en avril 2014.**

Le plan pluriannuel d'investissement est validé par M. Gilbert Dutertre et le service concerné du Département (M. Cruard) à Laval le 17 juillet 2014, mais ce jour-là, le nouveau délégué départemental de l'ARS introduit de nouvelles exigences jusque là inconnues, en fixant par exemple le seuil minimum des Ehpad à *80 lits par site géographique*. Alors que jusque là il était admis que l'Établissement considéré était celui de [Évron / Ste-Suzanne], à direction commune, comme d'ailleurs celui de [Vaiges / Soulgé-sur-Ouette]. Mais M. Dutertre signifie vertement en séance au représentant de l'ARS que c'est le Département qui est décideur au final. Naïvement, nous gardons donc espoir, car nous avons toujours suivi exactement les directives de tous les acteurs de notre projet, et avant tout du Conseil général : c'est un "coup parti" depuis 6 ans, officiellement validé par deux délibérations (Département + Mayenne-Habitat) et une décision de l'État (ARS).

Septembre-octobre 2014 : les nouveaux représentants de l'ARS, du Conseil départemental, et de Mayenne-Habitat remettent le projet en cause.

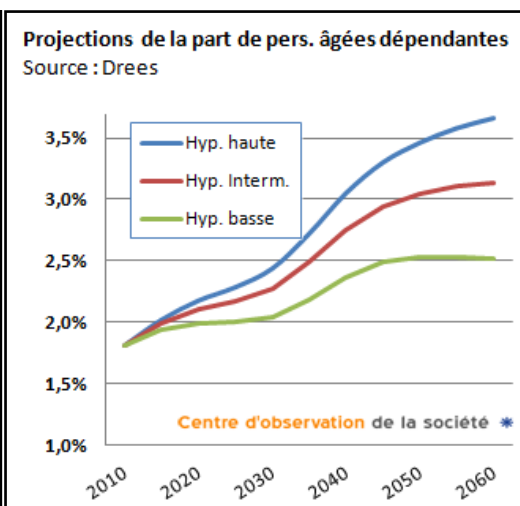
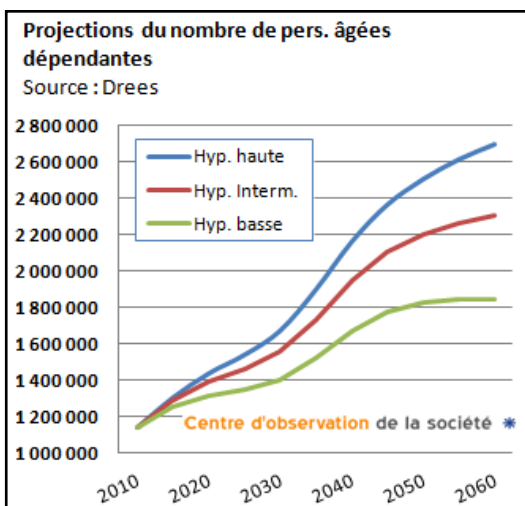
Le permis de construire est prêt à être déposé (*livraison prévue en 2016 après 2 ans de travaux*), quand le coup d'arrêt est prononcé par le Conseil départemental, officiellement en octobre 2014 (*cette phase a été détaillée dans l'ouvrage "Sainte-Suzanne au XXe siècle" tome III, p. 138 à 141, paru en octobre 2015*).

Car Jean Arthuis a été élu député européen le 25 mai 2014 et remplacé au *Conseil général* (puis *départemental*) et à la présidence du *SDIS* (*Service départemental d'incendie et de secours*), par Olivier Richefou, et à *Mayenne-Habitat* par Philippe Henry. Les élus référents de l'époque, M. Gilbert Dutertre (président de la Commission Personnes âgées/Solidarités) et M. Marc Bernier (Conseiller général du canton) nous soutenaient totalement encore le 10 octobre 2014 lors de l'assemblée générale des maires à Évron, en affirmant que **l'accord final était acquis** et qu'il ne fallait pas manifester tant d'inquiétude...

Une étude « globale »

C'est alors que le Département annonce une étude « globale » commanditée à *Calia-Conseil*, (*consultant qui a « pour finalité d'apporter à la personne publique une stratégie cohérente dans la recherche de la performance financière »*), menée « hors sol » depuis Paris en 2014-2015, sans visite sur place, sans rencontre avec l'Établissement, ni le personnel, ni avec le président de l'EPSMS. L'investigation se limitera à une conversation téléphonique avec la directrice de l'hôpital d'Évron.

Début 2015, le président du Département annonce devant le personnel et les résidents (voir Ouest-France du 27 janvier 2015) : **« Il n'y a pas de remise en cause du dossier tel qu'il est. Il faut se mettre d'accord. Une étude globale est lancée avec les partenaires afin de définir les orientations et les priorités sur les rénovations et constructions des Éhpad en Mayenne. Le projet de Sainte-Suzanne est pour l'instant retardé. Il sera tranché cet été, mais il semblerait que le dossier soit dans les priorités »**. Priorités, mais pas dans le sens généralement compris : c'est pour le fermer puis le supprimer.



L'étude de *Calia-Conseil* conclut étonnamment : « les Coëvrans sont « en surcapacité » pour l'accueil de personnes dépendantes »... Surprenant, car le plan gérontologique départemental et le prédécesseur de M. Domingo à l'ARS annonçaient le contraire. A notre connaissance, pas de construction de nouvel Éhpad entre temps, qui aurait pu expliquer ce brusque changement. Le site internet du Ministère de la Santé (*source : DREES*) annonce même une forte augmentation des besoins dans les prochaines années (*V/ ci -contre*).



Reste que l'étude *Calia-Conseil* (voir plus loin) servira à conforter la décision de fermeture de notre Éhpad.

Décision bien sûr très mal ressentie par les résidents, leur famille et les personnels. Rappelons-nous ce résident de 92 ans, ancien Chef du centre de secours, qui lors de la réunion du 2 février 2016 à l'Éhpad criera : **“Mais laissez-nous crever dans notre village...”**.

Même si une attention particulière a été déployée par l'hôpital d'Évron en 2016 pour le recasage accéléré des résidents, -selon leurs souhaits dans la mesure du possible-, à ce jour quelques personnes n'ont pas encore été replacées selon leur choix, ou se trouvent à présent beaucoup plus éloignées de leurs enfants. Les personnels ont aussi été déplacés au mieux, mais parfois moy-

ennant un éloignement source de complications personnelles et financières lourdes. Les drames familiaux laissent des traces douloureuses.

Des chiffres sortis d'où ?

Quant à l'étude “financière”, les chiffres surprenants aujourd'hui mis en avant par le Conseil départemental (> **80€ de prix de journée, 2 500€ par mois = ?...**) ne sont absolument pas ceux qui résultent des graphiques du diaporama de l'étude de *Calia-Conseil*, dernier document qui ait été porté à notre connaissance.

Le Conseil d'Administration de l'Éhpad n'a jamais eu communication de ces nouveaux chiffres qui ne font qu'augmenter au fil des mois dans les déclarations médiatisées, alors que le projet est stoppé net depuis plus de deux ans. Ce sont des affirmations pour lesquelles les élus de l'EPSMS n'ont eu aucun document officiel. Pourquoi ? Si de nouveaux calculs ont été faits **après** l'étude *Calia-conseil*, alors que les bases n'ont pas changé, pourquoi ne pas les publier pour tous les Éhpad du Département ?

Pour faire court, -et ce n'est pas évident dans ce malheureux dossier-, 2 exemples :

Extrait du *Courrier de la Mayenne* 04/02/2016 : « L'étude menée avec l'ARS a fait apparaître un **nombre de places supérieur à la moyenne départementale** et régionale pour certains territoires et notamment les Coëvrons dont le ratio est supérieur de **30% à la moyenne**. A partir de 2030, compte tenu des efforts pour le **maintien à domicile**, il y aura de moins en moins d'entrées dans les Éhpad et la durée moyenne des séjours sera de deux ans. Cela implique la prudence avant d'investir. L'orientation définitive sera prise début janvier, mais les signaux sont plutôt orange » explique le président du Conseil départemental”.

Cette étude, par *Calia-Conseil*, de l'existant indique **535** lits en Éhpad dans les Coëvrons... dont les **51** de l'ex-futur Éhpad de Ste-Suzanne ! (- L'ancien avait **30** chambres pouvant accueillir jusqu'à 36 personnes (couples) ...-) et les **60** places de l'Éhpad **privé** Perrine-Thulard d'Évron (principalement destiné à accueillir les Soeurs de la Charité de la Communauté d'Évron mais également de toutes les autres en France et dans le monde).

Le nombre de places actuelles dans les établissements publics des Coëvrons était donc en vérité de $535-30-60 = 445$, ce qui ramène le taux de **160,7%** mis en avant par rapport au panel choisi des 75 ans et plus (chiffres figurant dans l'étude *Calia-Conseil* qui ne compte pas les personnes de moins de 75 ans, dépendantes GIR 1 à 3 ou 4, susceptibles d'aller en Éhpad...) à **106%** de places disponibles pour une moyenne France de 99%, Pays de la Loire 127% et Département **130,9%**.

Ces données peuvent être source d'inquiétudes pour l'accueil futur de personnes âgées dépendantes dans les Coëvrons ; la génération du “baby boom” née après la guerre n'arrivera que dans 15-20 ans à l'âge moyen où la dépendance est le plus souvent constatée. Ils ne pourront vivre que loin de chez eux et de leurs enfants cette douloureuse fin de leur vie. Le nouvel objectif des pouvoirs publics, nous dit-on, est maintenant de **“maintenir les gens dépendants à domicile voire chez leurs enfants ou dans une famille d'accueil, moyennant une aide de l'ADMR”**. Effet d'aubaine, le Département s'est donc engouffré dans cette nouvelle brèche en visant un dossier décidé par la précédente présidence.

Finalement, le président du Conseil départemental dit **non au projet**, et de ce fait même **condamne l'établissement actuel**, ce qu'il viendra annoncer au personnel, aux résidents et à leur famille le 02/02/2016 accompagné de Mme Morice (Conseillère départementale de Bais) de M. Domingo (ARS) et de Mme Dubois (Hôpital d'Évron). Les membres du personnel et les 31 lits de l'Éhpad seront réaffectés dans d'autres Éhpad plus ou moins proches, mais en respectant le plus possible les souhaits exprimés. **“Une décision qui a du mal à passer au niveau des familles des résidents et des élus suzannais”** note le journal (*Courrier de la Mayenne* 04/02/2016).

A noter au passage la disponibilité sur ce dossier et l'écoute de M. Richefou qui est venu à plusieurs reprises sur place de février à juillet rencontrer / affronter les familles et le personnel pour annoncer la fermeture de l'Éhpad, ses modalités techniques et son calendrier, et qui avait la volonté à la fois de fermer l'Éhpad et de gérer au mieux le sort des résidents et du personnel.

Ce jour là aussi, M. Domingo (ARS) explique (*Courrier de la Mayenne du 4/2*) que «**Les divers projets présentés auraient nécessité d'augmenter le prix de journée de 50%, mettant en péril la sécurité financière de l'établissement** ».

Surprenant encore ! Nous n'avons jamais présenté qu'un seul projet, actualisé une fois sur demande de *Mayenne-Habitat*, et validé officiellement le 24 avril 2014 par le Conseil général, qui précise même que «**Après étude de ce nouveau plan de financement, il s'avère que le surcoût prévisionnel des travaux n'engendre pas de surcoûts significatifs sur le prix de journée**»...

Prix de journée augmenté de 50% ?? Reprenons les chiffres-mêmes de l'étude de *Calia-conseil* :

Prix de journée de l'Éhpad de Ste-Suzanne en 2015 : **52,30 €** (le moins cher des Coëvrons étant Montsûrs 51,60€, le plus cher : P. Thulard 55,61€). *Soit 6% moins cher que P. Thulard.*

Prix de journée de l'Éhpad de Ste-Suzanne estimé en 2019 : **58 €** (le moins cher des Coëvrons étant Évron 54 €, le plus cher : Vaiges 64 €, nous sommes alors donc *9% moins chers que Vaiges*). La différence 2019/2015 est donc de + 10,9% par rapport à 2015... *et non pas " 50% "*.

Le président du Conseil départemental annonce dans le *Courrier de la Mayenne* du 20/10/2016 : « *Si nous avons fait les travaux, nous aurions fait un Ehpad de luxe. Les tarifs auraient été 25% plus chers que les autres établissements. Nous arrivions à 2 500€ par mois pour chaque résident* ».

$2\ 500\ € / 30\ j = 83,33\ €$ par jour. Comment passe-t-on de 52,30 € à 58 € et maintenant à **83,33 €** (soit 60% d'augmentation subite, alors que **le projet n'a pas évolué -et pour cause- depuis 2 ans 1/2 ?**).

Au reste, qui peut prétendre connaître aussi précisément le prix de revient d'un établissement quel qu'il soit à échéance 5, 10, 15 ans ?... Qui connaît le prix à venir de l'essence, des soins, des salaires, des denrées ou de l'électricité, sinon en formulant des hypothèses, sujettes à caution ? Pouvait-on en 2005 chiffrer précisément les coûts d'aujourd'hui dans quelque domaine que ce soit ?

Personne ne reproche au Département de viser la rigueur, chaque élu a cette même préoccupation, y compris dans le domaine des services au public. Mais une méthode de concertation, un dialogue serein sur le dossier, des explications étayées du contexte, et des chiffres vérifiables sont toujours plus crédibles que les affirmations répétées.

Combien coûte la fermeture de l'Ehpad ?

Le Département a annoncé qu'il assumait sa décision et **prenait en charge le coût de la fermeture** de l'Ehpad. Celui-ci serait globalement d'un peu plus de 420 000€ environ, d'après les chiffres que nous a communiqués M. Richefou le 13 septembre.

Qui est propriétaire du bâtiment ?

Le CCAS (qui ressort de la *Fonction publique territoriale*) ne pouvant plus légalement gérer le nouveau personnel de l'Ehpad (de statut hospitalier), il a fallu créer à la place, à la demande de l'ARS, une nouvelle structure juridique, un EPSMS (*Établissement public social ou médico-social*), l'EPSMS « *Résidence du Petit-Rocher* »¹, piloté par un Conseil d'Administration ainsi composé : 3 élus de la commune (dont le président et le vice-président), 2 élus du Conseil départemental, 2 représentants des associations de personnes âgées / aide à domicile, des représentants du personnel et des résidents ou de leurs familles, plus le perceuteur (Trésorier d'Évron).

¹ NB : L'appellation « *L'établissement public de Ste-Suzanne-et-Chammes* » mentionné dans l'arrêté préfectoral de réquisition, est erronée. Il s'agit de « *L'établissement public social et médico-social « Résidence du Petit-rocher* ».

La directrice, la secrétaire et le responsable financier de l'hôpital d'Évron/et de l'Éhpad (*qui dépendent hiérarchiquement de l'ARS*), non membres du CA, en assurent la gestion administrative (*Les directeurs successifs de l'hôpital d'Évron ont d'ailleurs soutenu et participé activement à notre projet, jusqu'à 2014*).

C'est cet établissement public EPSMS qui a reçu gratuitement le bâtiment par acte notarié de la part du CCAS de Sainte-Suzanne qui gérait auparavant le Logement-foyer. **Le CCAS a donc donné le bâtiment et son contenu matériel à l'EPSMS pour y abriter un établissement pour personnes âgées dépendantes.** À notre connaissance, il n'y a pas eu d'acte juridique de donation ou de transfert de ce bâtiment au Département, qui n'est donc pas propriétaire de l'ex-Ehpad.

Malgré ce fait, « **Le bâtiment devrait être détruit** », avait confié (sans même nous en parler) Olivier Richefou au journal « *Ouest-France* » le 04/02/2016 .

La sécurité du bâtiment : désenfumage... ou pas ?

La *Commission départementale de sécurité* avait alerté sur la nécessité absolue d'installer un système de désenfumage dans tout l'immeuble. Plusieurs fois depuis 2009, Daniel Vannier ou moi avons été convoqués à Laval, à la Préfecture et au SDIS, où nous avons signalé que la proximité de construction du nouvel Éhpad rendait selon nous peu pertinente une pareille dépense. Nous avons reçu à chaque fois le feu vert du SDIS et de la Préfecture pour continuer à exploiter, dans l'attente de la construction du nouveau bâtiment officiellement décidée depuis 2012 mais sans cesse retardée.

Les choses commencent à changer au deuxième semestre 2014 quand l'attitude du Conseil général change (*cf. conséquences des changements de personnes précédemment évoqués*).

Le **3 décembre 2014**, une **première commission de sécurité**, Commission dirigée par un capitaine du SDIS de Laval et présidée sur place par M. Coelho Chef de cabinet du Préfet, confirme le bâtiment non conforme pour héberger des personnes âgées dépendantes (*ce que nous savions évidemment nous-mêmes depuis 2008, d'où notre projet de reconstruction*), avec nécessité d'installer notamment et sans délai un système de **désenfumage** (*coût annoncé : 400 000 à 500 000€; dépense totale à prévoir avec en sus : système d'alarme dans chaque chambre et réfection électrique, etc... = 800 000 à 1 000 000 €...*). Je reçois même un samedi matin avant 8h un coup de fil de l'ancien Préfet M. Vignes, qui me rappelle mes responsabilités pénales comme maire et président de l'Éhpad (= *faire ces travaux, ou fermer immédiatement, compte tenu du risque que je fais encourir et que j'encours moi-même*). Mais nous ne maîtrisons pas juridiquement le feu vert des travaux, et parallèlement, le département vient alors de lancer sa longue étude de **Calia-Conseil et a « bloqué toute décision sur les Éhpad »**.



22 janvier 2015: Mme Dubois, MM Morteveille et Richefou, Lt-CI Morin (SDISD)

Huit jours plus tard à Bais, le Président du Conseil départemental, qui a rencontré le Préfet entre temps, me prend à part pour m'annoncer que l'estimation du SDIS n'est "pas raisonnable" et qu'on allait s'en tirer en fait pour 80 000€ TTC maximum, pris en charge par le Département...

En décembre 2014 le Conseil départemental explique sa position : {Si l'on ne tient pas compte des priorités ni des dossiers déjà étudiés et si on totalise tous les besoins éventuels de tous les Éhpad simultanément}, "*il faudrait dégager 240M€, ce qui est bien sûr infaisable. D'où notre volonté de faire une étude approfondie sur l'ensemble des établissements avant d'engager quoi que ce soit. Il ne serait pas raisonnable de dire oui à Ste-Suzanne avant d'avoir une vision globale. Même s'il semble que son dossier ait de bonnes chances d'être parmi les priorités*". (Courrier de la Mayenne 21/12/2014).

- Point de désenfumage donc, tant mieux, mais des travaux périphériques de sécurisation dont le Conseil départemental a effectivement pris à sa charge le coût HT. Mais la TVA est incluse dans le prix de journée et payée par les résidents...

Nous recevons en fait le coup de grâce le **26 février 2016** : on nous envoie une **deuxième commission de sécurité**, remaniée, alors que ces travaux sont à peine réceptionnés. Cette fois, elle est animée et présidée par un Commandant. Mais la conclusion est encore plus grave: cette fois et malgré la réalisation des petits travaux, il faut fixer une date butoir en vue d'une **fermeture définitive du bâtiment** pour raisons de sécurité : le **31/12/2016**. Ce qui permet au Conseil départemental de hâter le vidage de l'Établissement, déjà décidé, par dispersion des résidents et mutation des personnels: ce sera chose faite dès le **07/07/2016**, avec plus de 5 mois d'avance.

- A la fin de cette réunion de la seconde commission, les élus de Ste-Suzanne à l'EPSMS (*JP. Morteveille, D. Vannier et R. Gaillard*) demandent clairement, devant toute la Commission, au Commandant du SDIS : "**en cas de réutilisation dans l'avenir du bâtiment pour accueillir des clubs sportifs, qu'en serait-il ?**" Réponse : **les locaux du 1er étage ne peuvent plus héberger personne comme locaux à sommeil sans les travaux prescrits...**

Ceci n'a évidemment pas été consigné dans le rapport, la question posée étant "hors sujet", *en dehors de l'objectif de la visite de la commission...* Aucune explication n'est donnée sur les différentes conditions ou catégories d'établissements.

D'où notre surprise lors de la visite du Préfet le 14 octobre 2016 : nous avons appris qu'une note récente du SDIS au Préfet et au président du Conseil départemental affirme que le bâtiment, n'hébergeant plus de personnes âgées dépendantes, redevient sans coup férir un **simple lieu d'hébergement, et ne souffre plus d'aucune contrainte de sécurité** (type désenfumage...). C'est exactement le contraire de ce que le SDIS avait affirmé il y a 8 mois à propos de ce lieu s'il devait héberger des **clubs sportifs**. *On peut comprendre les règles spécifiques à des personnes dépendantes, moins aujourd'hui la nuance entre un immeuble reclassé Logement foyer pouvant accueillir des adultes migrants, et celles pouvant accueillir des adultes sportifs*. Le préfet s'appuie, et c'est normal, sur la dernière note interne en sa possession... M. Richefou a annoncé sur *France Bleu Mayenne* le 21/10/2016 que cette note "*avait été diffusée*", en tout cas elle n'a jamais été adressée à la Commune...



- Une **troisième commission de sécurité** (en 22 mois) a été déclenchée le 27 octobre 2016, soit après l'arrivée des migrants, pour le **2 novembre 2016**. Attendons qu'un texte clair et définitif nous soit adressé tant pour maintenant qu'en cas de changement de la catégorie de personnes adultes non dépendantes hébergées.

Cette affaire de l'Éhpad rebondit à propos de l'arrivée de migrants, pourquoi ?

Nous avons, de fait, *-et je pense qu'on peut le comprendre-*, mal admis la manière dont les choses se sont passées depuis 2014, mais nous avons fait notre deuil de l'Éhpad et envisagé de nouvelles perspectives :

- M. Richefou, début mars 2016 (*j'ai avisé le Conseil municipal les 19 mars et 15 avril 2016*), avait proposé à la Commune **deux pistes pour utiliser le terrain** que nous avons acheté et viabilisé pour le nouvel Éhpad :

- quelques petits pavillons (6 ?) pour personnes âgées, par **Mayenne-Habitat**. (*directeur rencontré avec M. Richefou le 1/3/2016*), ou
- **12 maisons pour personnes âgées autonomes**, par la société **Hisia** (*directeur rencontré avec M. Richefou le 4/3/2016*). Cette formule, comprenant une maison commune à construire par la Commune, nous avait séduits ; l'esquisse du projet nous a été proposée le 7/10/2016. Les documents d'Hisia ont circulé au Conseil municipal du 14/10/2016; Nous étudions financièrement ce projet. S'il n'aboutit pas, nous solliciterons peut-être Mayenne-Habitat. On ne peut faire les 2 sur le même terrain.

• Pour l'**ancien Éhpad**, son usage après la fermeture n'a jamais été évoqué par le département, sauf à la presse pour éventuellement le "détruire" (*cf. Ouest-France du 4/02/2016*). Quant à nous, nous envisagions, suite à des contacts précis, d'en faire **un site d'hébergement pour clubs sportifs et randonneurs**, compte tenu de la proximité des équipements sportifs communaux et communautaires de la *Croix-couverte* et des départs de randonnée, et aussi du fait que les dortoirs du Centre d'hébergement du Gué de Selle ne conviennent pas pour les couples d'adultes. Il s'agirait d'un équipement complémentaire et différent dans les Coëvrons, accroissant l'attractivité du département sur ce créneau.

Ce projet est de fait remis en cause par le fait que le département (13/09/2016) exige finalement que la Commune le rachète à l'EPSMS pour 200 000€, et par l'arrivée des migrants.

Quel devenir pour ce bâtiment ?

Actant la fermeture de l'Éhpad, le Conseil d'administration de l'EPSMS avait **proposé** dans sa délibération du 4 août 2016 [- CA régulièrement convoqué par la directrice de l'hôpital d'Évron (*date fixée par elle et à sa demande*)]- que le bâtiment soit racheté par la Commune pour **1€ symbolique**. Cette proposition avait été discutée puis votée en CA avec la validation du Trésorier d'Évron, membre du CA. Je rappelle que l'Éhpad avait été fermé, et que nous n'avions eu aucune proposition du Département ou de l'ARS quant à son devenir. Or il était logique que le légitime propriétaire, l'EPSMS, se préoccupe du devenir de son bâtiment.

Pourquoi proposer de le vendre à la Commune pour 1€ ?

- il s'agissait auparavant d'un bien communal, le CCAS avait dû emprunter 200 000€ il y a 9 ans lorsqu'il a été contraint de le racheter à *Mayenne-Habitat*, avant de le donner à l'EPSMS (les remboursements de l'emprunt étaient compris dans le prix de journée des résidents dans la partie "hébergement"). L'Éhpad en était en quelque sorte "locataire".
- La Commune n'est en rien responsable de la décision de sa fermeture, prise unilatéralement sur la base de rapports peu convaincants; cette fermeture a fait subir un préjudice à la Commune tout entière (perte d'habitants et du principal employeur, perte pour les commerçants, artisans, professions libérales, dégâts d'image, polémiques, etc...).
- Nous avons bien conscience des dépenses (notamment de sécurité et de conformité) à faire pour réhabiliter notre ancien bâtiment (aux dires du SDIS d'alors). Fallait-il aussi admettre la disparition totale de ce bien en plein centre de la Commune ? Il est logique de travailler très vite sur des pistes d'avenir et avoir un vrai projet pour le bâtiment quand on considère la friche qu'est devenue, faute de projet et par négligence de son nouveau propriétaire, l'ancienne maison de retraite privée Notre-Dame Saint-Jean (*La Fou-sillère*) vandalisée, pillée et aujourd'hui en ruines.

Or le président du Conseil départemental, le 13/09/2016, s'est offusqué de cette proposition de transmission du bâtiment à l'euro symbolique, a dit publiquement que "*le maire n'était pas sérieux*" (?? *Expression jusqu'alors jamais entendue à mon sujet dans la vie professionnelle, associative, électorale ou personnelle...*), que tout son entourage (?) à Laval s'y opposait avec lui, et a menacé de faire annuler la délibération du CA, tout en proposant à la commune le re-rachat du bâtiment pour 200 000€, (- *M. Richefou fait référence à une estimation par les Domaines de 433 000 € (le maire / président de l'EPSMS n'a jamais été informé ni destinataire de cette évaluation)*).

Chacun sait ici le prix du marché : l'Éhpad est invendable à ce prix-là (*une maison en bon état de Ste-Suzanne estimée par les Domaines à 186 000 € a été difficilement vendue cet été 75 000€, soit à 40% de la valeur estimée...*).

Même avec portage financier temporaire possible via l'Établissement public foncier local, le prix proposé est évidemment hors de notre portée compte tenu de l'histoire du bâtiment, du 1^{er} rachat à *Mayenne-Habitat*, du préjudice subi par la Commune (*remise en cause de décisions actées, perte de 31 habitants, perte du principal employeur de la Commune, dommages collatéraux pour les commerçants et professions libérales, etc...*), de ce que nous avons déjà dépensé et surtout des travaux à faire ensuite pour transformer le bâtiment.

On peut donc affirmer que ce qui pourrait paraître "sérieux" pour les intérêts du département ne serait pas "raisonnable" pour ceux des contribuables de la Commune... Quant à dire que "*le bâtiment devrait être détruit*" quand dans le même semestre on y fait loger 54 personnes, prouvant par là-même la viabilité du site, à quel moment est-on "sérieux" ?...

3. La réquisition de l'immeuble pour y loger des migrants

Olivier Richefou, a affirmé qu'il n'y avait pas de lien entre la fermeture de l'Éhpad et l'arrivée de migrants.

C'est **parfaitement exact**, et c'est ce que Daniel Vannier et moi avons confirmé publiquement nous-mêmes devant le Préfet et les Conseillers municipaux le 14/10 et devant le Conseil communautaire le 17/10, suite à une réflexion du maire de Brée. Même si les journalistes n'ont pas crû devoir le mentionner (*Pourquoi ?*), puisqu'ils étaient présents... Nous avons nous-mêmes à répondre, en rétablissant la chronologie et l'absence de cause à effet, aux nombreuses allégations des habitants et riverains de l'Éhpad sur cet amalgame. Nous réfutons ce lien direct établi faussement entre la fermeture accélérée de l'Éhpad (le séisme) et l'arrivée des migrants (vécue dans le temps comme une réplique). Là, les choses sont claires.

Qui est à l'origine de la réquisition du bâtiment ?

La gestion des populations de réfugiés et du logement d'urgence est de la **compétence de l'État**, et pas de la Commune ni du Département.

Pour des raisons évidentes, c'est l'État qui a décidé cet été de démanteler la "jungle de Calais" composée de personnes majoritairement anglophones fuyant la guerre qui sévit dans leur pays (Irak, Syrie, Afghanistan, Érythrée, Soudan...), avec l'espoir vain de passer en Angleterre. L'État a décidé de répartir les migrants sur le territoire, avec un contingent dans chaque région. Le Préfet est donc chargé par le Ministère de l'Intérieur d'appliquer dans son département les décisions prises par le Gouvernement.

Lors de cette décision de l'État début septembre, le Préfet s'est renseigné auprès du président du Conseil départemental M. Richefou, qui nous a dit lui-même le 13 septembre avoir suggéré au Préfet de mettre les migrants à l'ex-Éhpad de Sainte-Suzanne. C'est le Préfet Frédéric Veaux qui au final a décidé, réquisitionné le bâtiment le 12 octobre et assumé cette décision.



La Commune a-t-elle été prévenue ?

Oui, le Préfet le 13 septembre puis le 10 octobre a contacté le maire, qui l'a informé de l'historique de l'affaire de l'Éhpad, des décisions successives contradictoires sur la sécurité (cf. ci-dessus), ainsi que de plusieurs réflexions :

La commune, avec ses 991 habitants seulement (env. 700 agglomérés), a su déjà accueillir dans les années 80 des réfugiés Bosniaques (très bien intégrés depuis en Mayenne), ou les 17 migrants de 2015, hébergés aussi au VVF-village sur proposition de la direction nationale de celui-ci. Cela s'était bien passé. Par contre, les choses s'étaient mal passées il y a une vingtaine d'années lors de la présence de certains Roumains, non parce qu'ils étaient Roumains mais parce qu'ils causaient des désordres et suscitaient donc des craintes justifiées, et sur lesquels je ne reviendrai pas.

Le nombre de 54 migrants paraît très (*trop*) important proportionnellement à la taille de la commune. Par rapport à la population agglomérée de Ste-Suzanne, cela représente une proportion de **7,6 %**... C'est comme si 540 personnes arrivaient d'un coup pour loger tout près de l'école Jean-Monnet à Évron, ou bien 3 800 à Laval... Que dirait la population riveraine ? Le maire resterait-il de marbre ?

Les 17 migrants de 2015 étaient **volontaires** pour quitter Calais, ce qui ne semble pas complètement le cas cette fois-ci; (*mais sans doute seront-ils soulagés a posteriori d'être temporairement ici plutôt qu'à Calais, s'ils renoncent à leur rêve d'Angleterre*);

Le lieu n'est pas pertinent, jouxtant immédiatement le lotissement communal et l'école publique. J'ai suggéré dès le 13/09 un bâtiment comme celui de la *Fontaine-au-Bac*, propriété de l'hôpital de Laval, inoccupé depuis 8 ans, qui paraît plus adapté (mais qui doit être préalablement rénové), ou de scinder les migrants en groupes plus petits, correctement proportionnels aux communes concernées, disséminés sur le département pour faciliter leur intégration.

L'infrastructure de la Commune, vu sa taille, est inadaptée (pas de moyens de transport, pas d'association dédiée, pas de personnel suffisant, etc...). Totale méconnaissance des moyens d'une commune de notre taille : lors de leur visite préalable des locaux, les responsables des services DDCSPP (Préfecture) envisageaient de recourir à la "Cuisine centrale" de Ste-Suzanne (!) ou "que la Commune mette à disposition deux ou trois employés communaux" !!! Nous n'avons hélas pas ces moyens.

Le Président de la Communauté de communes Joël Balandraud l'a exprimé lors du Conseil communautaire du 17 octobre : « *Nous avons deux rôles à jouer : un rôle d'accueil pour des personnes qui sont dans la misère et un rôle de protection de la population. Elle s'inquiète face au nombre important de migrants, presque 10 % de la population, dans une ville moyenne qui ne possède pas suffisamment de services publics pour répondre à une telle situation. Je ne suis pas angélique. Il faudra être présent et voir quel accompagnement on peut faire.* »

Qu'a décidé le Conseil municipal ?

Le Conseil a décidé à l'unanimité le 16 septembre 2016 (3 jours après la visite de M. Richefou) de refuser « l'offre » du Département d'un nouveau rachat de notre ancien bâtiment pour 200 000 € et d'y héberger **qui que ce soit** sans les travaux obligatoires alors préconisés (cf. recommandations lors de la CDS du 26/02/2016)...

Dès le lendemain, **j'ai démissionné de la présidence de l'EPSMS** : **L'établissement ne peut plus recevoir de personnes âgées**, ce qui était son objet même. Ma mission et l'objet de l'EPSMS s'arrêtent de fait, et la méthode déployée depuis deux ans justifie ma décision. Daniel Vanier a démissionné le 12 octobre, de même que Mmes Monique Jeanne et Dany Lefeuvre, qui y représentaient les associations.



Le Conseil municipal lui-même est comme la population française en général, il est composé de diverses opinions, le plus souvent modérées et objectives, parfois très opposées sur le fond, mais où chacun sait garder à la fois son franc-parler et montrer son respect de l'opinion des autres. Ce qui nous relie tous, ce sont les intérêts de la Commune et de ses habitants. Ne revenons pas sur le passé, l'intérêt de la Commune aujourd'hui, c'est de pouvoir réutiliser de manière pertinente l'ex-Ehpad d'une part, le terrain communal viabilisé de l'ex-futur Éhpad de l'autre.

NB : Au CA de l'EPSMS, il n'y a plus d'élus de la Commune, ni de représentants des associations, ni des personnels, ni des résidents. Il reste seulement comme administrateurs 2 conseillers départementaux qui n'y ont jamais siégé, et le Trésorier d'Évron. Sur le plan administratif, c'est la directrice de l'hôpital d'Évron qui gère les affaires courantes.

Le CA de l'EPSMS, propriétaire, n'a pas eu à décider en CA d'accueillir les migrants (sa dernière réunion date du 04/08/2016) .



Qui vous a soutenus ?

Tous les suzannais administrateurs de l'EPSMS ont démissionné ; Roland Gaillard est malheureusement décédé le 1^{er} octobre, mais nous avons exactement les mêmes réflexions sur le sujet (*il a été présent à toutes les réunions du CA et venues de M. Richefou jusqu'à juillet*) et il avait voté comme nous le 16 septembre.

Le maire, Daniel Vannier Adjoint en charge de l'Éhpad et les deux conseillers départementaux du canton n'ont pas été conviés aux nombreuses réunions qui se sont tenues à Laval au sujet de notre Éhpad autour du Conseil départemental, de l'ARS, ou de la commission Personnes âgées (qui, depuis 2 ans, ne nous a **jamais** contactés sur le dossier de l'Éhpad).

Le maire d'Évron président de la 3C Joël Balandraud a écrit au Préfet son **désaccord** quant au choix de Ste-Suzanne pour les migrants (cf. nature, taille et moyens de la commune), et le **Conseil municipal** d'Évron a voté à l'unanimité une délibération dans le même sens. Je l'ai remercié pour ce soutien en Conseil communautaire. La 3C est prête aussi à aider et l'a prouvé (recours à la *Banque alimentaire*, logistique etc...)

Il n'y a pas eu à notre connaissance d'autres soutiens envers Ste-Suzanne sauf à l'intérieur de la Commune, nous ne cherchons d'ailleurs pas à en faire l'inventaire ! Il y a par contre de nombreuses offres de bénévoles.

Il y a aussi des opposants, surtout en raison de l'inquiétude des riverains de l'Ehpad, ce qui peut se comprendre a priori vu la manière dont les médias nationaux ont montré le sujet. Les gens pensent que nous devons garder l'Éhpad ! *Las...*

Certains manifestants ont clamé aussi que je devrais démissionner de mon mandat de maire. J'y ai réfléchi bien sûr, mais la portée m'en paraîtrait assez inefficace en termes de solution aux problèmes immédiats de la Commune ! Je le ferai si c'est le souhait du Conseil qui m'a élu et si c'est donc l'intérêt de Sainte-Suzanne-et-Chammes avant l'échéance du mandat que les habitants m'ont confié.

Un maire de Sainte-Suzanne, s'est même suicidé au XX^e siècle, suite à une réquisition du Préfet¹. Cela ne renversa pas l'équilibre du monde... sauf peut-être à attrister quelques personnes de son entourage et à en distraire quelques autres un peu plus éloignées.

Il faut bien avouer aussi que nombre d'Éhpad et de maires alentour se sont réjouis de cette fermeture qui leur apportait des « clients » supplémentaires, et du fait que les migrants soient envoyés ici et pas chez eux. Il faut dire que notre notoriété touristique récente, acquise :

1. Grâce aux investissements du Conseil général de 1999-2009 faits au château, qui est sa propriété,
2. Grâce à nos dossiers de labellisation 2009-2014 et les travaux communaux, aidés par la Région (via les Petites cités de Caractère),
- 3; Et surtout grâce à l'engagement exceptionnel et au travail des associations et des bénévoles depuis 50 ans, a fait des jaloux, et cela ne date pas d'hier.

(Un peu d'histoire : le maire, Édouard Perrot élu depuis 1911, avait reçu en avril 1918 ordre du préfet de réquisitionner le château et d'autres grandes habitations bourgeoises pour loger des réfugiés ; refus total des propriétaires du château et des autres habitants, manifestation devant la mairie... : le maire, lâché par son Conseil municipal qui traita la réquisition « d'écruvaillerie », démissionna et se suicida le 26 mai 1918 dans son parc de la Butte-verte. 2 conseillers (Joseph Mauny et Pierre Morteveille) assurèrent seuls, sans Conseil municipal, l'intérim jusqu'à décembre 1919. Une autre réquisition pour loger les troupes américaines eut lieu en février 1919, avec le même refus de la gardienne et des propriétaires du château, alors vide).

Pourquoi la population n'a pas été consultée ?

Les Conseillers municipaux représentent les habitants et ont été élus pour cela. Le sujet des migrants excède le cadre communal et ne peut être résolu en son sein. Il s'agit d'une compétence d'État.

Dans un dossier comme celui-ci, on ne se trouve pas en position de « négociation ».

Une commune a récemment été déboutée en tribunal administratif car elle voulait organiser un référendum sur l'arrivée des migrants. C'est une jurisprudence constante.

L'arrêté de réquisition a été pris le 12 octobre et le maire a invité le Préfet à venir expliquer sa décision au Conseil municipal le 14 octobre, ce qu'il a fait. Plus de la moitié des Conseillers municipaux lui a posé toutes les questions qu'ils souhaitaient et le Préfet a ensuite répondu aussi aux manifestants, au sortir de la salle. Les journalistes ont répercuté à leur manière l'essentiel du contenu de la réunion.

Une éventuelle réunion des habitants était compliquée à organiser entre le 12 et le 14 octobre et les positions des uns et des autres, déjà connues, n'étaient pas de nature à changer fondamentalement la donne face à une réquisition de l'État. Le Préfet a fait son travail par rapport aux directives qu'il a reçues, et a démontré ses qualités d'écoute, de compréhension et de dialogue lors de sa venue devant le Conseil le 14 octobre et devant les migrants le 25.

Pourquoi ne pas avoir fait rentrer tout le monde dans la salle du Conseil le 14 octobre ?

Nous étions déjà 24 Conseillers présents + le Préfet et la secrétaire de mairie. Avec les gendarmes, pompiers et journalistes, 38 dans une salle qui normalement ne peut accueillir que 30 personnes simultanément pour raison de sécurité. Il était impossible d'y faire entrer 50 personnes de plus.

Par ailleurs le Conseil ne peut légalement se tenir que dans le local qui a été déclaré à la Préfecture comme lieu de ses séances : nous ne pouvions improviser de le transférer à la salle des fêtes par exemple. Les convocations avaient été adressées dans les délais légaux, soit le 7 octobre. Je n'ai été sollicité par personne pour organiser une réunion publique le 14 octobre ; un maire n'organise d'ailleurs pas quelque chose suite à un tract anonyme hostile dont on ignore l'origine et l'audience.



Sainte-Suzanne fait connaître la Mayenne par les touristes qu'elle attire...

Oui, le maire a fait valoir le **caractère** touristique de la commune, qui grâce à ses labels constitue (avec l'agriculture) l'essentiel de son économie, qui profite largement aux Coëvrons et au département. C'est son image extérieure qui peut être atteinte, et les désordres autour de l'arrivée de migrants peuvent provoquer un effet contraire à celui recherché par la campagne publicitaire « *Slowlydays* » dans le métro et les cinémas parisiens.

Le début d'incendie volontaire, les slogans hostiles tagués sur des bâtiments, les rumeurs infondées et stupides, que je condamne totalement, (et leur exploitation par la presse...) nous nuisent plus que la présence des migrants, qui jusqu'à présent ne pose aucun problème réel.

Le Préfet a entendu cet argument en limitant la présence des migrants au **31 mars 2017**, avant le début de la saison touristique, soit pour une durée de 5 mois. Vincent Houllière, président des *Amis de Sainte-Suzanne*, a également souligné ce point devant le Préfet.

Qui va s'occuper des migrants demandeurs d'asile ?

La société d'économie mixte ADOMA (<http://www.adoma.fr/adoma/Accueil/p-3-Accueil.htm>), opérateur spécialisé qui en France va gérer 2 000 des 5 000 migrants partis de Calais.

Il y aura 2 permanents / travailleurs sociaux dans la journée (mais pas le week-end), et un veilleur de nuit. Le responsable territorial est M. Yannick DEMÉAUTIS et la responsable locale Mme Aurélie PEIGNEAU-HELLEC.

Plusieurs associations comme le Secours catholique ou le Foyer de jeunes travailleurs *le Nymphéa* à Évron, contribueront comme l'an dernier à l'accompagnement des personnes.

Adoma, naguère Société nationale de construction de logements pour les travailleurs (SONACOTRA), anciennement Société nationale de construction de logements pour les travailleurs algériens (SONACOTRAL), est une société d'économie mixte française dont le capital est détenu par des acteurs publics (État, Groupe SNI : Société nationale immobilière...) chargée de construire et gérer un grand nombre d'habitats à vocation sociale (foyers de travailleurs migrants, résidences sociales, pensions de famille, centres d'hébergement, centres d'accueil de demandeurs d'asile, aires d'accueil de gens du voyage, etc.), au total plus de 71 000 places de logement en France.

Combien, quand ?

54 personnes, **entre le 24/10/2016 et le 31/03/2017**. La composition du groupe est la suivante : Soudan 60%, Afghanistan 32%, Érythrée 4%, Somalie 4%.



Ces migrants, titulaires d'une **autorisation** provisoire de séjour, vont solliciter une **demande d'asile**¹. Au fil de la procédure, ils seront reconnus comme **réfugiés** (selon leur histoire et leur parcours), **ou seront déboutés** de leur demande. Jusqu'à présent, environ un tiers des demandeurs d'asile en moyenne obtient le statut de réfugié. Tant qu'ils ne l'ont pas, ils n'ont pas le droit de travailler en France. Beaucoup veulent passer en Angleterre car ils sont anglophones et qu'il est facile de travailler sans papiers en Angleterre, d'où l'attractivité de ce pays... qui leur a désormais fermé ses portes.

¹ *L'asile étant un lieu où une personne se sentant menacée peut se mettre en sécurité, le droit d'asile renvoie au fait que dans les différentes civilisations les sociétés ont reconnu un **droit à chaque être humain** de trouver refuge face à des menaces et des poursuites. Ainsi la **déclaration universelle des droits de l'homme** énonce dans son article 14 : « Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays. » **La convention de Genève** de 1951 a donné à cette protection une traduction en droit international public.*

Qui paie ? Qui peut aider ?

L'État paie la structure qui accueille (ADOMA) env. 25€ par migrant et par jour, tout compris : avec cela, l'ADOMA doit assurer tous les frais d'hébergement. Les migrants demandeurs d'asile reçoivent env. 300€/mois pour leurs besoins propres (hygiène, nourriture, cartes prépayées de téléphone...) et seulement durant la procédure de demande d'asile. Ils ne pourront rechercher un emploi que lorsqu'ils auront le statut de réfugié.

La Commune n'est pas financièrement concernée.

Des associations caritatives volontaires et des bénévoles peuvent assurer certaines prestations ou accompagnements et l'ADOMA les a accueillis le 9 novembre. Plusieurs Suzannais ont participé à l'accueil en 2015-2016, en donnant des cours de français, en animant des séances sportives, en remplissant un rôle d'interprète Anglais/Français, ou en se proposant pour des transports vers Évron ou Laval par exemple.

Pour cela, s'adresser à l'ADOMA : caosaintesuzanne@adoma.fr.

D'autres avaient manifesté leur sympathie, de la cordialité ou simplement leur qualité d'**accueil et d'humanité** à l'égard des migrants d'une manière ou d'une autre, notamment le week-end ou au moment des fêtes de fin d'année. Les désordres et dégradations proviennent de personnes hostiles, mais pendant ce temps beaucoup plus nombreuses sont les personnes qui ont déjà manifesté leur souci d'apporter leur aide et qui le font déjà.

La sécurité sera-t-elle assurée ?

La Gendarmerie d'Évron a reçu de son commandement l'assurance d'obtenir des moyens supplémentaires éventuellement nécessaires pour pallier tout problème. Ils font préventivement des patrouilles, et interviennent en cas de besoin, mais rappelons qu'aucun incident imputable aux migrants ne s'est produit entre novembre 2015 et mars 2016 avec ceux qui étaient logés au VVF, ni au lotissement, ni à l'école, ni nulle part ailleurs dans la Commune.

Le président du Conseil départemental vous accuse dans la presse du 20 et du 21/10/2016 de « ne pas dire toute la vérité à votre conseil municipal ».

(« J'ai le sentiment que les échanges nombreux que nous avons eus avec le maire de Sainte-Suzanne-et-Chammes et son premier adjoint¹, (...), n'ont pas forcément été retranscrits auprès du conseil municipal »).

C'est faux. Le Conseil municipal a, bien naturellement, toujours été mis au courant des évolutions du dossier depuis l'origine et notamment ces 2 dernières années, du moins pour ce que nous en savions.

¹ (NB : le Président veut parler en fait de Daniel Vannier : le Premier adjoint de Sainte-Suzanne-et-Chammes est M. Marc d'Argentré, Maire délégué de Chammes, Daniel Vannier est le 1^{er} Adjoint de la commune déléguée de Sainte-Suzanne depuis le décès de Roland Gailard).

Le Conseil municipal est parfaitement informé depuis l'origine de l'évolution du dossier (tant de 2008 à 2014 que depuis 2014 jusqu'à ce jour).

Daniel Vannier et moi formons une **équipe** avec nos collègues et avons systématiquement relayé les informations au cours des réunions de Bureau (*avec tous les Adjointes*), puis de Conseil municipal (*au complet*) qui ont immédiatement suivi chaque réunion ou contact avec le président du Conseil départemental. Les journalistes locaux, qui assistent au Conseil, le constatent bien et la population a été régulièrement informée dans le journal municipal. Il y a des pages et des pages d'archives sur le sujet pour le prouver.

Par exemple, récemment, la proposition et les maquettes/plans d'Hisia du 7 octobre ont fait l'objet d'une présentation en Conseil municipal dès le 14 octobre (*compte rendu publié par « Ouest-France » le 20/10*). On ne travaille pas en solo ni en duo. Le présent texte a lui-même été soumis préalablement aux Adjointes et au Comité de rédaction de *La Voix du Conseil* et modifié ou complété autant que de besoin).

Le président a dit regretter de ne pas avoir été invité par la mairie au Conseil du 14 octobre.

Le Préfet M. Frédéric Veaux m'a fait part le 10 octobre de son souhait de venir expliquer l'arrivée des migrants au Conseil, je lui ai indiqué qu'il y en avait un le 14 et l'y ai naturellement invité. Le Conseil a toujours été ouvert aux personnalités ou organismes qui manifestent le souhait de s'y exprimer, qui plus est quand il s'agit du représentant de l'État !

L'objet n'était pas de traiter de la fermeture de l'Éhpad, sujet qui est arrivé pendant la réunion

Le président du Conseil départemental a su être très présent à l'Éhpad de Sainte-Suzanne début 2015 puis de février à juillet 2016 pour expliquer très clairement la fermeture de l'Éhpad et les mesures d'accompagnement pour les résidents et le personnel. Il est bien sûr toujours le bienvenu dans notre Commune.



Pour notre part nous avons, avec certes beaucoup de regrets, et d'amertume liée à la manière de faire, tourné la page Éhpad. L'accueil, imprévu, dans ce même lieu, de migrants, a réveillé les rancœurs des familles, des employés, et les non-dits de la population, qui nous a beaucoup interpellés (« *Pourquoi avoir fermé un bâtiment s'il est aujourd'hui à nouveau réutilisable tel quel ?* »), et l'incompréhension née du veto courroucé à la délibération du CA de l'EPSMS sur la proposition de devenir du bâtiment.

Pour notre part, ici, nous n'avons jamais rallumé la polémique ni convoqué les journalistes, le président Richefou nous a d'ailleurs remerciés le 13 septembre de cette sobriété médiatique volontaire. Ce qui nous intéresse nous, c'est de donner une image positive des atouts de la commune (avec des équipements départementaux, communautaires et communaux) pour y attirer des visiteurs et touristes, qui dépensent dans les Coëvrons et découvrent la Mayenne, rôle que jouent sans accrocs nombre de « *plus beaux villages de France* » avec l'appui, comme ici, du Conseil départemental et au sein de leur Région. Nous continuons à rester sereins face aux diverses provocations d'où qu'elles viennent et à ne pas répondre aux polémiques nées ailleurs.

Mais nous aimons aussi la vérité et continuerons à la dire ; nous nous sommes clairement exprimés devant les personnes qui nous ont donné mandat : les élus municipaux qui nous ont désignés au CA de l'EPSMS, et continuerons à le faire envers le Conseil municipal et les habitants.

4. Et maintenant ?...

Quoi qu'on pense de la manière dont les choses ont été induites en vue du placement de migrants à Ste-Suzanne, il y a lieu de garder la hauteur de vue nécessaire, d'une part en condamnant les provocations, stigmatisations, ou affirmations fausses ou fielleuses, d'autre part en comprenant et en écoutant les appréhensions légitimes des habitants liées aux amalgames exploités politiquement (et/ou instrumentalisés, ou attisés par les médias) qui s'opèrent dans les esprits.

Comme citoyens, nous nous sommes exprimés, mais nous respectons les décisions de la République. Comme élus, nous faciliterons leur application.

Il s'agit de se comporter avec **dignité** et **sérénité** envers ces êtres humains qui arrivent ici temporairement, qui fuient la guerre et la mort, ont été abandonnés par leur gouvernement, exploités par les passeurs, trompés dans leur mirage de passer facilement en Angleterre (alors qu'elle a verrouillé ses frontières), et vécu par la force des choses dans des conditions sanitaires sordides dans le bidonville de Calais.

Qui sommes-nous et que savons-nous vraiment pour juger de ce que ces migrants avaient à faire ou à ne pas faire ? Qu'ont fait nombre de Français résistant à l'oppression dans les périodes de guerre ?... Que ferions nous si nos parents ou notre village avaient été assassinés par les Talibans ou au Darfour ? ...

Sainte-Suzanne a une tradition d'accueil et d'ouverture et nous l'avons encore prouvé il y a quelques mois, **sans déplorer le moindre incident ni la moindre incivilité.**

Abordons donc cette période de cinq mois avec calme, compréhension, responsabilité et Humanité.

Le maire, Jean-Pierre Morteveille

Ce bulletin spécial a été imprimé par nos soins le jeudi 3 novembre 2016. Les délais imposés par la poste étant de deux semaines, il n'a pas pu être distribué avant le lundi 21 novembre.